

AVIS PUBLIC

Adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Paul

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, M. Miguel C. Rousseau, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul tiendra une séance extraordinaire le 15 décembre 2025 à 19 heures, à la mairie de Saint-Paul sise au 10, chemin Delangis pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026, 2027 et 2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce CINQUIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille vingt-cinq.



Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau